Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE

Paris, le 15 avril 2019

Le Préfet de la Région d'Ile-de-France,
Préfet de Paris

à

Mesdames et messieurs les responsables de structures animatrices d'opérations de parrainage

Mesdames et messieurs les directrices et directeurs des missions locales d'Ile-de-France

OBJET : Appel à Projets parrainage-marrainage 2019

En Ile-de-France, «le parrainage/marrainage pour l'emploi » est un dispositif qui contribue à l'accès et au maintien dans l'emploi des personnes rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi (cf. catégories de publics listées dans la note explicative jointe).

La DIRECCTE mobilise les crédits du programme 102 « accès et retour à l'emploi » dans le cadre du dispositif « parrainage » prioritairement vers les jeunes en difficulté d'insertion peu ou pas qualifiés, en particulier ceux des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV).

La DRJSCS mobilise les crédits du programme 147 « politique de la ville » en faveur des publics des QPV exclusivement, et en particulier des jeunes femmes et hommes, leur permettant d'accéder aux droits et dispositifs de droit commun.

L'appel à projets 2019 doit permettre une montée en charge des réseaux parrainage/marrainage afin d'accroître le nombre de bénéficiaires du dispositif, prioritairement ceux issus des QPV, dont ceux qui peuvent être particulièrement exposés à des discriminations liées au sexe, au handicap, et à l'origine ou au lieu de résidence, et d'aller vers les publics dits « invisibles » et en difficultés d'intégration socio-professionnelle.

En 2019, continueront d'être particulièrement soutenues les actions en faveur du public ciblé par le plan régional en faveur de l'insertion des jeunes résidants dans les quartiers prioritaires de la politique de ville que j'ai initié en 2018 dans 77 quartiers prioritaires en Ile-de-France ainsi que les actions en lien avec le plan 10 000 entreprises initié par la circulaire interministérielle du 4 février 2019.

Pour cette campagne, il sera toujours possible de solliciter un co-financement DIRECCTE/DRJSCS pour la même structure, afin d'augmenter le nombre de bénéficiaires issus des territoires politique de la ville. En revanche, un.e parrainé/marrainé ayant bénéficié des deux catégories de parrainage/marrainage (vers et dans l'emploi) sur une même année ne peut faire l'objet que d'une seule prise en charge financière.

Dans le cadre d'un appui aux porteurs de réseaux de parrainage/marrainage, les services de l'Etat en lien avec la Mairie de Paris mettent en place cette année une plateforme régionale dédiée à ce dispositif. Cette plateforme a pour objectif de favoriser la montée en compétence des parrains/marraines au travers des actions d'animations et d'offrir un nouvel outil dématérialisé aux porteurs de projets pour simplifier le suivi de leurs bilans annuels des actions.

Immeuble Le Ponant – 5, rue Leblanc – 75911 PARIS Cedex 15
Téléphone : 01.82.52.40.00

Vous trouverez ci-joint le dossier d'appel à projets concernant la campagne de parrainage/marrainage pour l'année 2019. Celui-ci comprend les documents à renseigner par les porteurs de projets suivants :

- La fiche n°1 : réponse à l'appel à projets 2019 ;
- La fiche n°2 : bilan financier 2018 pour les structures demandant le renouvellement du financement d'une opération existante ;
- Les tableaux Excel portant bilan qualitatif et quantitatif 2018, pour les structures conventionnées en 2018 ;

Pour vous aider dans cette démarche, sont joints également les documents de cadrage suivants :

- La fiche synthétisant les modalités techniques de l'appel à projet ;
- La note explicative rappelant les principes fondateurs de la démarche du parrainage et traduisant les attentes des financeurs institutionnels de ce dispositif ;
- Le guide de complétude pour la saisie des données par le porteur de projet sur la plate-forme parrainage de Défi-Métiers : https://parrainage-idf.defi-metiers.fr/

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au 17 mai 2019 selon les modalités précisées dans la fiche « modalités techniques » du présent appel à projets.

Je sais pouvoir compter sur votre entière mobilisation pour répondre à cet enjeu majeur en Ile-de-France.

Le Préfet de la Région d'Ile-de-France,
Préfet de Paris

Michel CADOT